

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2020

UNE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ SEXUELLE

MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre, par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences de ses membres, veille à la qualité des services offerts. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle.

VISION

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec entend être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle. Pour ce faire, il collabore étroitement avec différents partenaires en faisant la promotion de l'accès aux soins et services en sexologie et de l'expertise des sexologues. L'Ordre par ses actions stratégiques contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.

VALEURS ORGANISATIONNELLES ET DE LA PROFESSION

Trois valeurs guident et soutiennent les actions des dirigeants, du personnel et des membres des comités de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, soit l'intégrité, la confiance et l'engagement. L'Ordre accorde une grande importance à l'actualisation de ces valeurs dans la réalisation de sa mission de protection du public et des activités qui en découlent. Elles façonnent les relations que l'Ordre souhaite entretenir et développer avec le public, ses membres et ses partenaires.

Les membres de l'Ordre ont déterminé trois principales valeurs guidant leur pratique professionnelle, soit l'intégrité, la compétence et la dignité humaine. Tant les valeurs de l'Ordre que celles de la profession sont intimement interreliées et s'appuient à leur tour sur deux principes transversaux : le respect et l'éthique.

ENJEUX

1. ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Afin d'assurer une pratique de qualité de la sexologie et ainsi assurer la protection du public, l'OPSQ doit bien encadrer la profession. Pour ce faire, il doit mettre en place des règlements, élaborer des lignes directrices et des guides cliniques et en faire la promotion auprès des sexologues afin que ceux-ci les intègrent dans leur pratique professionnelle.

Orientations :

- Mise en place de tous les mécanismes de protection du public encadrant la pratique du sexologue
- Développement et promotion d'une culture de développement professionnel continu

2. DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Le monde de la santé et des services sociaux est en constante évolution et la population est en droit de recevoir des services de qualité par des professionnels dûment formés et compétents. Dès lors, l'OPSQ doit s'assurer que les sexologues répondent adéquatement aux besoins de la population et pour ce faire, l'Ordre doit développer des collaborations avec des partenaires afin de promouvoir l'apport du sexologue dans la prise en charge du client dans une approche interdisciplinaire.

Orientations :

- Adéquation entre les besoins de la population et les services en sexologie
- Contribution au développement de la profession de sexologue au Québec

3. PROMOTION DE LA PROFESSION

Le public en général et les professionnels connaissent peu la pratique des sexologues puisque la profession et ses activités réservées sont nouvellement intégrée au sein du système professionnel québécois. L'Ordre entend promouvoir la profession de sexologue et ses secteurs d'activités.

Orientations :

- Promotion de la profession et de ses compétences distinctives auprès du public
- Adhésion de nouveaux membres à l'Ordre

4. GOUVERNANCE ET GESTION

À titre de nouvel ordre professionnel, le conseil d'administration veut poursuivre ses travaux d'intégration d'une structure de gouvernance selon les nouveaux modèles afin de favoriser une culture de saine gestion et des principes éthiques au sein des comités. Il doit aussi mettre en place des processus et procédures efficaces et optimales pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines de l'Ordre.

Orientations :

- Implantation d'une gouvernance saine et éthique
- Gestion efficace et efficiente des instances de l'organisation

5. IMPLICATION DANS LES ENJEUX SOCIÉTAUX

L'Ordre reconnaît, par sa mission de protection du public, qu'il se doit d'intervenir également dans des dossiers d'enjeux publics lorsque ceux-ci sont reliés plus particulièrement à l'épanouissement et à la santé sexuelle de la population.

Orientations :

- Positionnement dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle

VALEURS TRANSVERSALES : RESPECT ET ÉTHIQUE

Le **RESPECT** signifie la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui l'Ordre et les membres interagissent, et ce, quel que soient leurs caractéristiques et leurs idées.

L'**ÉTHIQUE** est une réflexion sur notre façon d'agir qui vient donner un sens à nos actions. Elle sous-tend la responsabilité que nous avons à l'égard de l'autre, le jugement professionnel, l'autonomie et la responsabilité individuelle.

VALEURS DE L'ORGANISATION

INTÉGRITÉ : Cette valeur se caractérise par l'honnêteté et l'équité dans la réalisation des mandats et de la mission de l'Ordre.

Elle s'actualise par des actions en cohérence avec la mission, les valeurs et les mandats de l'Ordre. Elle sous-tend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences.

CONFIANCE : Cette valeur se caractérise par la compétence nécessaire à la réalisation de la mission et des mandats de l'Ordre.

Elle s'actualise notamment par l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux membres et aux partenaires.

ENGAGEMENT : Cette valeur se caractérise par la volonté, la mobilisation et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés.

Elle s'actualise par : une mobilisation, la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation des mandats de l'Ordre.

VALEURS DE LA PROFESSION

INTÉGRITÉ : Cette valeur se caractérise par l'honnêteté dans la réalisation des mandats professionnels.

Elle s'actualise notamment par le respect des besoins des clients en adéquation avec la réponse du sexologue. Elle sous-tend la connaissance de ses compétences ainsi que ses limites professionnelles.

COMPÉTENCE : Cette valeur se caractérise par le professionnalisme, la rigueur et la qualité des services.

Elle s'actualise par le développement professionnel continu et sous-tend d'aller chercher les expertises nécessaires, les meilleures pratiques, ou toute information pertinente à l'accomplissement des mandats.

DIGNITÉ HUMAINE : Cette valeur se caractérise par le respect inconditionnel que mérite toute personne du fait qu'elle est humaine. Elle rejoint toutes les clientèles y compris celles marginalisées socialement.

Elle s'actualise par des interventions qui tiennent compte de la valeur intrinsèque de chaque individu et de ses droits ainsi que la croyance en son potentiel.